



Fonds de dotation L'art de la fugue Rapport d'activité – Exercice 2023

1 – Préambule

Régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et le décret n°2009-158 du 11 février 2009, le fonds de dotation L'art de la fugue, enregistré à la préfecture de l'Essonne le 18 mars 2014, existe depuis le 12 avril 2014, date de la parution de l'annonce n° 1958 au Journal officiel.

Son siège est situé au 37 bis, rue de Wissous à Wissous (91320).

Le fonds de dotation a pour buts d'acquérir un orgue baroque espagnol du XVIIIème siècle restauré par la manufacture d'orgues Desmottes, de l'installer en l'église St Eloi de Fresnes (Val-de-Marne), de faire entendre cet instrument historique au public le plus large et de contribuer ainsi au rayonnement culturel de la ville de Fresnes.

L'exercice 2023 est marqué par la reprise d'une programmation régulière de concerts et le retour d'un public nombreux et assidu.

2 – Fonctionnement interne du fonds

2.1 – Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé :

- des membres fondateurs :

Géraud Chirol, directeur d'établissement d'enseignement artistique et président du fonds

Anne-Marie Blondel, musicienne

Jean-Luc Ho, musicien

- des membres administrateurs :

Emile Jobin, facteur de clavecins

Jérôme Ryckbosch, ingénieur

Maïtena Ryckbosch, cadre administratif

Freddy Eichelberger, musicien

Yoann Moulin, musicien

Sarah Rouppert, musicienne

Elies Tataruch, musicien

2.2 – Dates des réunions et ordres du jour

Conseil d'administration du 22 janvier 2023

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2022

2 – Bilan de la saison 2022 et point sur les finances

3 – Programmation 2023 et budget prévisionnel

- 4 – Investissements et communication
- 5 – Perspectives 2023 et stratégie à moyen et long terme
- 6 – Questions diverses

Conseil d'administration du 24 juin 2023

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 22 janvier 2023
- 2 – Renouvellement des membres du conseil d'administration et élection du président
- 3 – Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022
- 4 – Programmation 2023
- 5 – Questions diverses

3 – Rapports du fonds avec les tiers

3.1 – Actions de communication menées par le fonds

Les outils de communication utiles à l'action du fonds (plaquette de présentation, plaquette de souscription, affiches, flyers, site internet) ont permis de récolter des dons auprès des associations et des particuliers.

L'arrêté n° 20/2023-SPE-BSPA-ASSO du 26 janvier 2023 du Préfet de l'Essonne autorise le fonds de dotation à faire appel à la générosité publique par affichage, tracts, plaquettes d'information, publications dans la presse, courriels, réseaux sociaux et par le biais du site internet www.lartdelafugue.org (outil de collecte en ligne). Le versement des fonds se fait soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque, soit en numéraire. Les fonds perçus font l'objet d'un reçu fiscal.

Le fonds de dotation a également organisé des manifestations qui ont permis de collecter des fonds pour le financement des actions. Onze concerts ont été donnés en 2023 :

En janvier :

- Ciné-concert, accompagnement improvisé par Paul Goussot
La femme et le pantin de Jacques de Baroncelli (1929) Fondation Jérôme Seydoux
Dimanche 22 janvier – Auditorium du conservatoire, 16h30

En février :

- La Camerata Chromatica, musiques chromatiques des XVIe et XVIIe siècles
Bérénice Brejon de Lavergnée, flûte à bec, Pauline Chiamia, viole de gambe, Benjamin Delale, orgue et direction artistique, Victoire Felloneau, flûte à bec, Nicolas Kuntzelmann, contre-ténor, Gabrielle Varbetian, soprano
Dimanche 12 février – Eglise Saint-Eloi, 17h

En mars :

- Le souffle et l'impact
Yoann Moulin, orgue, et Joël Grare, percussions
Dimanche 19 mars – Eglise Saint-Eloi, 17h

En avril :

- Concert de Pâques
Anne-Marie Blondel, orgue
Dimanche 10 avril – Eglise Saint Germain-des-Près, 15h30

En juin :

- Les Quatre saisons d'Antonio Vivaldi
Département de musique ancienne, CNSMD de Paris, direction Pascal Bertin
Dimanche 4 juin – Eglise Saint-Eloi, 17h
- Musiques espagnoles des XVIIe et XVIIIe siècles
Javier Artigas, titulaire des grandes orgues de la basilique de Saragosse
Dimanche 11 juin – Eglise Saint-Eloi, 17h

En juillet :

- Contrat de cession avec l'association Dom Rémi Carré pour un montant de 2200 euros :
Concert intitulé *Tea time à Saint-Amant* dans le cadre du festival Dom Rémi Carré
Ensemble Mico Consort
Dimanche 30 juillet – Eglise Saint Amant de Boixe

En septembre :

- Journées européennes du patrimoine
Visite commentée de l'église par Mme Annick Bertheux
Samedi 16 septembre – Eglise Saint-Eloi, 15h
Présentation en musique de l'orgue espagnol par Anne-Marie Blondel
Dimanche 17 septembre – Eglise Saint-Eloi, 15h

En novembre :

- Mico Consort, *Tea time à Saint-Eloi*
Augustin Lusson, violon, Yuka Saïtô et Matthieu Lusson, violes de gambe, Anne-Marie Blondel, orgue
Dimanche 12 novembre – Eglise Saint-Eloi, 17h
- Ensemble Barbaroco
Eliaz Hercelin, viole de gambe et direction, Claire Gravelines, Hyerine Lassalle, Pablo Garrido, violes de gambe, Armin Yaldeï, orgue
Dimanche 19 novembre – Eglise Saint-Eloi, 17h

En décembre :

- Concert de Noël
Anne-Marie Blondel, orgue
Œuvres de Buxtehude, Scheimann, Bach
Lundi 25 décembre – Eglise Saint-Germain-des-Prés, 15h30

Des actions pédagogiques ont pu être organisées :

- Master class avec Javier Artigas
En partenariat avec le conservatoire national de musique et de danse de Paris
Jeudi 8 juin – Eglise Saint-Eloi
- Concert des classes de musique ancienne du conservatoire Jean-Jacques Werner, CRD de Fresnes

Vendredi 23 juin – Eglise Saint-Eloi

- Découverte de l'orgue historique espagnol de Fresnes
Classes d'éveil du CRD de Fresnes
Samedi 13 mai
Classe à projet de l'école Louis Pasteur
Vendredis 8 et 15 décembre

Les recettes des concerts et actions pédagogiques organisés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 3 615 euros.

3.2 – Liste des partenaires du fonds

Par convention du 3 mars 2015 avec Mme Anne-Marie Blondel, des instruments sont mis à disposition gratuite du fonds de dotation qui les loue pour son bénéficiaire.

Les recettes de location d'instruments de musique pour l'exercice 2023 s'élèvent à 2 280 euros, celles relatives aux accords et transport d'instruments s'élèvent à 2 350 euros.

Clavecin français d'après Blanchet (4 630 euros)

- Ecole Normale de Musique de Paris	5 janvier 2023	1 jour de location, transport et accord
- EPT Est Ensemble CRD de Pantin	9 janvier 2023	1 jour de location, transport et accord
- Ecole Normale de Musique de Paris	16 février 2023	1 jour de location, transport et accord
- Ecole Normale de Musique de Paris	31 mars au 6 avril 2023	3 jours de location et transport et accord
- Les Paladins – Jérôme Correas	3 juin 2023	1 jour de location et transport
- Musée d'art moderne de Fontevraud	10 juillet 2023	1 jour de location, transport et accord
- Association La Musicale de Clermont de l'Oise	1 ^{er} octobre 2023	1 jour de location, transport et accord
- M. Metod Sironić	18 novembre 2023	1 jour de location, transport et accord

Les produits de la vente des CD Órgano Viajero et Tilting at Windmills s'élèvent à 250 euros en 2023. Ceux de la vente de la bande dessinée Mémoires d'un orgue s'élèvent à 600 euros.

3.3 – Actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Des actions de prospection ont été menées auprès d'organismes de mécénat culturel qui n'ont pas abouti pour cet exercice.

4 – Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

En date du 27 mai 2014, un marché de restauration et de cession de l'orgue a été signé entre l'atelier Hermanos Desmottes S.L. (Landete, Cuenca, Espagne), propriétaire légal de l'ancien orgue du couvent de Buenafuente del Sistol, pour un montant forfaitaire de 141 570 euros T.T.C.
L'orgue a été installé en l'église Saint-Eloi en novembre 2014.

Le financement de l'orgue est assuré par les dons reçus (38 343,63 euros en 2014, 33 164 euros en 2015, 31 758 euros en 2016, 20 440 euros en 2017 et 20 280 euros en 2018) et un emprunt d'un montant initial de 100 000 euros a été contracté auprès du Crédit Mutuel. Le fonds de dotation a pu procéder à deux remboursements anticipés et la dernière échéance du prêt a été réglée le 5 janvier 2018.

A compter de l'exercice 2018, les interprètes des concerts sont rémunérés par le fonds de dotation et, en 2023, des cachets et charges associées ont été versés pour la somme de 13 949,21 euros auxquels s'ajoute un contrat de cession avec un ensemble pour un montant de 1 124,20 euros.

Le montant des dons reçus en 2023 s'élève à 11 541 euros.

5 – Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Voir point 4.

6 – Compte d'emploi des ressources

Voir annexe jointe.

7 – Liste des libéralités reçues

Voir annexe jointe.